

Réf: Dossier N° 201093

## Avis de constitution

### SOCIETE « INNOV FINANCE SA »

**Abidjan, Cocody, ABIDJAN-COCODY RIVIERA 3, SECTION AS  
PARCELLE 120 LOT 102, QUARTIER COPRIM, Lot 104, Ilot 04**

**Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 13 Mars 2023 reçus par Me AISSATA FANNY KONE, NOTAIRE, enregistrés au CEPICI, le 17 Mars 2023, il a été constitué une SA aux SOCIETE « INNOV FINANCE SA »**

**Conformément à l'ORDONNANCE NO 2011-367 DU 03 NOVEMBRE 2011.**

**Les "Services financiers" opérations (collecte de dépôts, prêt d'argent, engagement par signature) réalisées par les systèmes financiers décentralisés sur le territoire national dans le cadre de l'agrément délivré par le Ministre sont :La collecte de dépôts :Il s'agit des fonds, autres que les cotisations et contributions obligatoires, recueillis par le système financier décentralisé auprès de ses membres ou de sa clientèle avec le droit d'en disposer dans le cadre de son activité, à charge pour lui de les restituer à la demande des déposants selon les termes convenus. Les opérations de prêts :Est considérée comme une opération de prêts, tout acte par lequel le système financier décentralisé met, conformément à la réglementation, à titre onéreux, des fonds à la disposition d'un membre ou d'un client en vigueur, à charge pour ce dernier de les rembourser à l'échéance convenue. Les opérations d'engagement par signature :Est considérée comme une opération d'engagement par signature, tout acte par lequel le système financier décentralisé prend, dans l'intérêt d'un membre ou d'un client, un aval, une caution ou une autre garantie. Les opérations en qualité d'intermédiaire, La participation de la Société/prise de participation, La participation de la Société, par tout moyen, directement ou indirectement, dans toute opération pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tout fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tout procédé et brevet concernant ces activités. Etant entendu que toute prise ou cession de participation qui aurait pour effet de porter**

conditions prescrites par les dispositions réglementaires.

300,000,000 F CFA divisé en (30000.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 30.000 intégralement souscrites et entièrement libérées par les actionnaires.

Abidjan, Cocody, ABIDJAN-COCODY RIVIERA 3, SECTION AS  
PARCELLE 120 LOT 102, QUARTIER COPRIM, Lot 104, Ilot 04

Mme BAYO BINTOU (PDG)

Mme POKU EPSE DIABY PATRICIA AKUA AFRIYIE

n°CI-ABJ-03-2023-B14-00035 du 05/04/2023 au Tribunal du Commerce

99 ans

n°25678/GTCA/RC/2023 du 05/04/2023

